



## Compte-rendu du Comité technique du 21 avril 2017

La veille de ce Comité technique avait été organisée, à l'initiative de la FSU, une heure d'information syndicale (HMI). Vous avez été nombreux à y participer et nous avons ainsi pu faire remonter vos réactions et demandes lors du CT.

Cette réunion a donné lieu au vote de 3 mandats que nous avons relayé en CT.

Le premier mandat voté par vous à l'unanimité consistait à réclamer à l'administration que les votes sur les projets de réorganisation d'organigrammes aient lieu point par point et non de manière globale. Le vote globalisé s'apparente en effet à une sorte de 49.3 qui contraint vos élus à refuser en bloc une réorganisation sans pouvoir émettre un avis de manière nuancée en fonction des points positifs et négatifs d'un projet important.

Le deuxième vote concernant la mise en place du contrôle des horaires : Les participants à la réunion ont manifesté une très large opposition au projet de l'administration compte tenu notamment des règles de gestion proposées, dont l'obligation de pointer avant et après l'heure du repas, avec la sanction de se voir déduire 2H30 en cas d'oubli. Est-ce là le progrès social tant vanté par le directeur général délégué ?

Enfin les agents ont réclamé un local adapté pour pouvoir se restaurer en apportant leur propre plat. Le vote ultra majoritaire de ce mandat contre la restauration collective s'explique en grande partie par son corollaire, la disparition des chèques déjeuner et par l'obstination de l'administration à contraindre les agents à fréquenter obligatoirement le restaurant d'entreprise sans alternative en interne.

Vendredi, le Comité technique s'est ouvert sous la Présidence de Frédérique Bredin et de Christophe Tardieu. Tous les sujets abordés dans ce Comité n'ont pas été développés dans ce compte rendu car nous souhaitons vous faire un retour rapide sur les points les plus importants.

Les points relatifs aux propositions de réorganisation ont été les premiers à être évoqués et ont occupé la plus grande partie des débats de la journée :

- 1- La réorganisation du service de la diffusion culturelle (DCTP) a suscité l'adhésion des élus, l'étude d'impact de ce projet étant déjà passée à deux reprises en CHSCT. De plus les agents du service ont été associés collectivement à toutes les discussions. Cette démarche qui permet de recueillir les observations des agents, d'analyser la réalité du travail dans le service et d'apporter des améliorations concrètes pour une meilleure répartition des missions et une reconnaissance des responsabilités, est exemplaire et devrait être la règle. La cotation RIFSEEP reste toutefois à harmoniser sur certains postes. Nous souhaitons que cette démarche faisant appel à la participation et à l'intelligence des équipes soit systématiquement retenue par l'administration.

**Ce projet a donc fait l'objet d'un avis unanimement favorable.**

2- L'examen de la création d'un poste de directeur de la stratégie et du contrôle a fait l'objet d'un constat beaucoup moins consensuel !

Frédérique Bredin a mis l'accent, pour justifier la création de ce poste de directeur de la stratégie et du contrôle, sur les conclusions d'une réflexion menée depuis 3 ans. Le constat de la Présidente est qu'il est nécessaire de prendre en compte les évolutions de plus en plus rapides qui touchent notre secteur et impactent son modèle économique et d'anticiper les mutations à venir dans un contexte mondialisé. Nous sommes, a-t-elle soulignée, en présence de nouveaux opérateurs à l'échelon mondial qui pratiquent, entre autres, l'optimisation fiscale et se jouent des règles nationales. Par ailleurs, il n'existe pas de culture du contrôle au CNC et l'évolution des pratiques dans ce sens est indispensable dans le contexte actuel. Il faut, lorsque le CNC octroie une aide qu'il puisse être en mesure de la contrôler.

Les organisations syndicales comprennent parfaitement la volonté de faire évoluer les pratiques pour être plus en phase avec les évolutions du secteur, en revanche, elles ne comprennent pas la précipitation pour la création de ce poste de directeur sans la réalisation d'une étude préalable d'impact, compte tenu de l'importance du projet.

En préambule, nous avons questionné la Présidente au sujet de la mention « confidentiel » apposée par l'administration sur ce document remis aux élus. Comment en effet échanger avec vous, si nous ne pouvons communiquer sur le projet. Nous avons eu droit à un discours auquel nous ne sommes nullement habitués. Il s'agissait selon la Présidente, d'assurer la primeur de l'information aux membres siégeant en Comité technique. Cette volonté affichée du strict respect des formes a été vite contredite lorsque nous avons appris que ce recrutement avait déjà été lancé et confié à un cabinet. La fiche de poste a donc été diffusée en externe avant même que le Comité technique n'ait eu à se prononcer. Nous ne sommes, bien entendu, pas dupes de ce discours non dénué d'arrière-pensées. Cette préséance inhabituelle au prétexte de prévenir tous risques de constitution du délit d'entrave est en totale contradiction avec l'empressement à lancer ce recrutement avant même d'avoir recueilli l'avis de vos représentants. Si les candidatures internes seront examinées, le recours à un cabinet de recrutement indique la volonté de rechercher cette compétence à l'extérieur.

Le profil de poste particulièrement ambitieux semblerait démontrer la recherche d'un homme ou d'une femme aux « supers pouvoirs » qui exercera un rôle transversal et devra être rompu à moins 3 métiers différents :

- Directeur des études et prospectives avec développement de la veille et des études à l'international,
- Contrôleur de gestion avec notamment la mise en place de procédures de contrôle pas nécessairement en adéquation avec les objectifs de la simplification,
- Manageur de projets transversaux.

Il s'agit d'un profil peu courant, ce qui explique vraisemblablement le recours à un chasseur de têtes. Ce(tte) candidat(e) providentiel(le) devra disposer d'une kyrielle de compétences ainsi qu'une connaissance et expertise fine de notre secteur en France et à l'international. La personne recrutée devra proposer la constitution de sa direction en absorbant la DESPRO et le service de l'inspection et vraisemblablement d'autres services en charge du contrôle. Il n'est bien entendu pas précisé par l'administration le sort réservé à l'actuel titulaire du poste de directeur des études.

C'est donc la préfiguration d'une nouvelle direction qui a été proposée aux élus qui ont unanimement souhaité avoir la communication d'un projet de réorganisation complet sans zones grises, avec un renvoi en CHSCT, comme cela est la règle, pour mesurer l'impact de cette future restructuration et donner un avis susceptible d'éclairer le Comité technique. Vos élus n'ont pu s'empêcher de mettre en parallèle le contexte politique actuel des échéances électorales et la recomposition du paysage politique qui pourraient expliquer cette précipitation. La méthode et le timing le laissent penser.

Par ailleurs, nous avons réclamé la transmission du rapport complet de RISE sur la simplification des aides avant et pendant l'instance, et ce sans succès. Selon Frédérique Bredin et Christophe Tardieu ce rapport n'est pas entièrement satisfaisant et les propositions de réorganisation n'ont pas été retenues. Ce document qui a nécessité la consultation de nombreux agents présente l'intérêt de pouvoir prendre connaissance d'un avis extérieur et nous doutons que les 60 propositions de simplification émises par le cabinet RISE ne présentent pas un semblant de pertinence dont les équipes pourraient débattre.

**Face à une proposition de restructuration de cette ampleur avec des impacts prévisibles importants à court terme sur une direction et plusieurs services, les élus ont demandé le retrait de ce point à l'ordre du jour pour en évaluer les incidences. L'administration pressée de procéder à ce recrutement a refusé.**

**Les élus ont donc émis un avis unanimement défavorable sur ce projet.**

- 3- La création d'un poste de directeur adjoint à la DACN, la requalification d'un poste de catégorie 3 en 2, le recrutement d'un chargé de mission documentaire, le recrutement d'une assistante.

Conformément au mandat voté à l'unanimité par le personnel réuni jeudi en HMI, vos élus ont demandé un vote sur chaque volet de cette réorganisation. Malgré tous les arguments présentés par vos représentants et notamment la nécessité de ne pas retarder le renforcement des équipes métiers et la reconnaissance d'une requalification attendue depuis trop longtemps, l'administration a défendu la cohérence du projet pour maintenir une demande d'avis unique sur toutes les propositions.

Nous avons été amenés, après avoir consulté largement le collectif de travail en début de semaine dernière, à informer le directeur de la DACN de l'absence total de consensus des équipes pour ce projet de création d'un poste de directeur adjoint transverse « ressources et crédit d'impôt ».

Le constat du personnel de la DACN est particulièrement sévère sur les conditions de travail très dégradées et l'abattage enduré pour gérer tous les dossiers de demandes d'aide. Les personnels s'épuisent à traiter sans répit cette masse de dossiers qui ne seront pas dématérialisés dans un avenir proche, posant le problème du stockage à Raspail. Les retards importants dans le projet SAGESS font peser une lourde charge sur le collectif de travail. A cela s'ajoute le manque de soutien et de reconnaissance du directeur peu disponible et peu impliqué pour ses agents. Malgré les renforts attribués pour pallier le retard structurel dans le traitement des dossiers, les agents de cette direction sont totalement épuisés et la création d'un poste de directeur

adjoint n'améliorera pas cette situation catastrophique. De plus, la fiche de poste de directeur adjoint, vaste fourre-tout, fait l'objet de vives critiques.

**Les élus ont sollicité unanimement un passage en CHSCT pour évaluer les incidences de ce projet et éclairer le Comité technique. Cette demande a été refusée.**

**Faute de pouvoir scinder les votes conformément au mandat voté par les agents, les élus ont émis un avis unanimement défavorable.**

**Suite à ces votes unanimement défavorables, l'administration est dans l'obligation de convoquer à nouveau le CT. Cela interviendra avant le début du festival de Cannes.**

- 4- Mise en place d'une mission relative à la transformation digitale et d'une mission sur le secteur du jeu vidéo (catégorie A+ pour les 2 postes).

L'objectif annoncé du poste relatif à la transformation digitale est d'adapter le CNC aux évolutions numériques tandis que le chargé de mission jeux vidéo sera chargé de restructurer les aides apportées à ce secteur important en terme de chiffre d'affaires.

La création de ces postes n'est pas soumise au vote des élus. En effet, ces postes sont proposés dans un premier temps en CDD (3 ans).

Les élus ont fait part de leur étonnement concernant la création de ces postes en A+ dans un contexte de plafond d'emploi qui limite drastiquement les remplacements suite aux départs en retraite et les créations de poste au niveau opérationnel, pourtant indispensables dans certains secteurs. De plus, la coordination avec les équipes actuelles en charge de ces mêmes sujets nécessitent une véritable réflexion avec les personnels concernés.

Là encore la précipitation dans le contexte politique actuel interroge sur le futur profil des candidats.

- 5- La restauration collective

La Présidente avait prévu de nous en dire un mot, toutefois, elle n'était pas présente lors des débats de l'après-midi comme elle nous l'avait annoncé en début de séance.

Lors de l'heure mensuelle d'information les agents avaient à nouveau réclamé collectivement un espace adapté pour consommer sur place les denrées amenés par leurs soins. Cette demande déjà relayée à plusieurs reprises, notamment au dernier CHSCT, s'était jusqu'à présent heurtée à un refus. Toutefois, Christophe Tardieu a promis qu'elle serait étudiée. L'absence de concertation avec vos représentants sur la question de la restauration, la non prise en compte de l'impact de la perte des tickets restaurants et de la demande d'espace dédié sont responsables de ces crispations et de ce rejet ultra majoritaire des participants à la HMI. Les résultats du questionnaire FSU avait d'ailleurs ressortir la même tendance avec 54% de rejet de la proposition de ce mode de restauration et 16% sans opinion. Il est possible que cette tendance se soit depuis confirmée après les visites de l'immeuble Raspail et la prise de conscience de la taille limitée du restaurant d'entreprise.

En effet l'espace dédié à la restauration collective (90 places) est jugé très insuffisant par les agents afin de déjeuner dans de bonnes conditions sans être obligé de céder sa place rapidement compte tenu de l'affluence prévisible, surtout si les commissaires et des invités y sont régulièrement accueillis. La Présidente assure qu'il y aura suffisamment de places et que dans le cas contraire des solutions pourraient être trouvées.

Vos élus ont rappelé d'autres difficultés liées à ce déménagement : la promiscuité qui risque de détériorer les conditions de travail, exiguïté des espaces ne permettant pas un stockage suffisant des dossiers vivants, des espaces détentes réduits en nombre et en surface. La Présidente a rappelé que des espaces de stockage supplémentaires seraient aménagés dans les sous-sols.

Au vu des différents thèmes abordés lors de ce Comité technique, notamment le matin, avec la Présidente, vos élus ont collectivement le sentiment que le CNC, sous l'impulsion de Frédérique Bredin, se met « En Marche ! » en lançant des réorganisations d'ampleur tous azimuts. D'autres changements sont déjà à l'œuvre et entraînent une forte mobilisation des agents : nouveau logiciel de gestion financière et comptable (dont le déploiement a été reporté en fin de cette année), simplification de la gestion administrative des aides, déménagement.

Nous regrettons que des enjeux politiques et des échéances électorales prennent en otage le personnel du CNC en conduisant des réorganisations d'envergure dans la précipitation, sans en analyser sérieusement toutes les conséquences sur le collectif de travail.

Nous vous tiendrons informés de la date de la nouvelle convocation du prochain Comité technique.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions sur les boîtes syndicales respectives.

La section CGT

La section SNAC-FSU

La section UNSA